

République Française
Département CHER
Commune d'ARGENVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Octobre 2023

Référence
2023_48

Objet de la délibération
Sancergues : participation aux frais de cantine 2022-2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Date de la convocation
12/10/2023

Date d'affichage
13/10/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 20 Octobre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/10/2023.

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusé(s) séance : M. BREDART Jean-Luc donne procuration à M. FOURMENTRAUX Yves

Absent(s) : M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRINQUET Simone

Objet de la délibération : Sancergues : participation aux frais de cantine 2022-2023

Madame La Maire donne lecture de l'état pour les frais de participation à la cantine scolaire pour l'école de Sancergues pour l'année 2022/2023. La participation de la commune d'Argenvières s'élève à 1.51 € par enfant et par repas.

La commune d'Argenvières compte 1 enfant inscrit à l'école de Sancergues pour l'année scolaire 2022-2023, avec 116 repas consommés. Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** Madame La Maire à mandater au compte 62878 la participation aux frais de cantine scolaire 2022/2023 de l'école de Sancergues pour **175.16 €**.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 23 Octobre 2023
La Maire
Francine MENARD

Le/La Secrétaire de séance
Mme TRINQUET Simone



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 24/10/2023

Transmis au contrôle de légalité le : 24/10/2023